

Ce que Durkheim nous dit du suicide...

Émile Durkheim, sociologue français (1858-1917), après avoir défini les règles de la méthode sociologique (1895), met sa théorie en application en prenant comme objet d'étude le suicide (1897). Comme l'explique Laurent Mucchielli (*Sciences Humaines*, n° 17, mai 1992, pp. 10 et 11), toute l'analyse de Durkheim est fondée sur le refus de tout a priori et sur l'usage systématique des statistiques pour vérifier ses hypothèses.

Il va d'abord tester la validité des explications du suicide les plus courantes pour son époque : la maladie mentale, la race et l'hérédité, les facteurs cosmiques et climatiques, l'imitation. Il montre alors que s'il y a des facteurs individuels qui peuvent favoriser le passage à l'acte suicidaire, aucune de ces explications n'est prouvée par une régularité statistique.



Dès lors, Durkheim fait l'hypothèse que c'est l'environnement social de la personne qui détermine son suicide. Pour réussir sa démonstration, Durkheim décrit différents types de suicides, non en les classant selon leurs caractéristiques, mais en privilégiant les causes qui les produisent – ce qui introduit un risque sur le plan théorique car Durkheim postule que les causes sont diverses et il reconnaît lui-même le risque de déboucher sur une classification « *de pure fantaisie* ». Pour autant, il aborde l'étude du suicide à partir d'une théorie sociologique, dite de la socialisation, qui opère une distinction entre le processus d'intégration sociale et le processus de régulation sociale (cf. ci-après).

Ainsi, Durkheim examine les contextes religieux, familiaux, politiques, économiques. Il compare les milieux urbains et ruraux, les régions, les pays et les époques. Durkheim constate alors que l'on se suicide toujours plus en ville qu'à la campagne, plus si l'on est célibataire que si on est marié, plus si on est marié sans enfants qu'avec, plus si on est sans religion que si l'on fait partie d'une communauté religieuse ; par contre, on se suicide moins lorsque son pays est en guerre ou en crise économique brutale : les liens sociaux se ressoudent dans le malheur.

Durkheim va rechercher une loi sociologique, un point commun à toutes ses conclusions partielles et apparemment sans liens. Il comprend ainsi que famille, religion et société politique sont autant de groupes sociaux qui définissent l'identité des individus, et qu'à chaque fois que ces groupes sont trop affaiblis, l'individu y perd ses repères. Enfin, il pose une loi générale :

« Le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu ».

Ainsi, pour Durkheim, si ce sont bien des sentiments individuels qui déterminent chaque suicide, seule la méthode sociologique a pu permettre de comprendre

Certains des phénomènes que Durkheim a observés ont peu varié : par exemple, comme au XIX^e siècle, le taux de suicide croît aujourd'hui encore avec l'âge, et il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

En revanche, même si globalement l'analyse de Durkheim conserve toute sa pertinence, d'autres phénomènes se sont assez profondément modifiés. Ainsi, au XIX^e siècle, le taux de suicide est plus élevé à Paris qu'en province et il croît avec la taille des agglomérations. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Par exemple, dans une carte du suicide par département sur la période 1866-1876, la Mayenne apparaît parmi les départements les moins concernés par le suicide ; aujourd'hui, on parle de « *taux-record* »...

↳ Ceux qui souhaiteraient mieux comprendre les évolutions du suicide depuis un siècle, peuvent se référer en particulier à l'ouvrage de Christian Baudelot et Roger Establet, *Durkheim et le suicide*...

leur véritable nature : le vide affectif et la solitude morale dus au défaut d'intégration sociale. Durkheim a fait la démonstration que les causes profondes des actes individuels sont toujours à chercher dans les conditions sociales objectives de l'existence.

Il reste, comme l'écrivent Christian Baudelot et Roger Establet (*Durkheim et le suicide*), que la théorie durkheimienne du suicide « *comporte des faiblesses, des lacunes et des contradictions* », mais les deux auteurs de souligner que « *lacunes et faiblesses incitent à chercher et à trouver mieux* »...

Intégration/régulation et typologie du suicide (Durkheim)

L'intégration sociale

Pour Philippe Besnard qui reprend la définition de Durkheim, un groupe sera intégré dans la mesure où ses membres possèdent une conscience commune, partagent les mêmes sentiments, croyances et pratiques ; sont en interaction les uns avec les autres ; enfin se sentent voués à des buts communs (*L'anomie*, Paris : PUF, 1987). Autrement dit, comme la définissent Christian Baudelot et Roger Establet, l'intégration est « *un processus qui permet à une société d'exister comme une unité cohérente malgré l'obstacle constitué par les différences entre les individus* » (*Durkheim et le suicide*).

La régulation sociale

Au même titre que l'intégration, la régulation est une des conditions du fonctionnement de la société. Pour Durkheim, la société est un pouvoir qui règle les sentiments et l'activité des individus. Ce processus se caractérise par trois éléments essentiels : la hiérarchie sociale (autour de laquelle s'organisent les interactions entre les membres du groupe) ; la modération des passions ; enfin la justice et la légitimité de l'ordre social...

Théorie de la socialisation et typologie du suicide

C'est à partir de cette théorie que Durkheim va établir sa typologie pour classer les faits qui se présentent à lui. Ainsi, comme l'écrit Philippe Steiner (*La sociologie de Durkheim*), « *en mettant fin à ses jours, l'individu montre que le groupe auquel il appartient soit n'a pas assez de présence ni assez de force pour le retenir devant cette fuite radicale, soit au contraire est trop présent et que l'individu n'a pas assez de force pour se soustraire à l'emprise du groupe* ». Le suicide est alors rupture du lien entre l'individu et le groupe.

Cependant, Durkheim complète son approche avec une deuxième hypothèse théorique : deux déficiences opposées, le défaut et l'excès, sont susceptibles de perturber le processus de socialisation par l'intégration et la régulation, d'où l'application suivante concernant le suicide :

	Trop faible	Trop forte
Intégration sociale	Suicide égoïste	Suicide altruiste
Régulation sociale	Suicide anémique	Suicide fataliste

Intégration sociale trop faible et suicide égoïste

Pour Christian Baudelot et Roger Establet (*Durkheim et le suicide*), le suicide égoïste est justement celui qui « *varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux (religieux, domestiques, politiques) dont fait partie l'individu. Les protestants, les célibataires et les veufs y sont plus exposés* ». Autrement dit, le suicide égoïste (au sens utilisé par Durkheim) est un individu ayant de faibles attaches ou plus aucune attache avec la société.

Intégration sociale trop forte et suicide altruiste

Le suicide altruiste « *se produit dans des groupes où les individus existent moins par eux-mêmes que pour et par le groupe dont ils font partie ; l'intégration de l'individu aux valeurs collectives est forte au point de provoquer le sacrifice de la personne aux normes du groupe : ce type de suicide est fréquent dans la société militaire* » (*Durkheim et le suicide*)... Eric Le Grand donne ainsi l'exemple des kamikazes dont l'intégration aux valeurs collectives est forte au point de provoquer leur sacrifice (« *Sociologie(s) du suicide* », in *La santé de l'homme*, n° 342).

Régulation sociale trop faible et suicide anémique

Le suicide anémique « *augmente proportionnellement au dérèglement et au relâchement de normes sociales (l'anomie). Il est particulièrement fréquent dans les périodes de crise économique ; il se rencontre aussi, à l'échelon familial, lorsque le divorce vient affaiblir la discipline matrimoniale* » (*Durkheim et le suicide*). Eric Le Grand précise que l'augmentation du nombre de suicides dans certaines périodes « *refléterait un état de crise de la société dans son incapacité à proposer des valeurs et des normes suffisamment intégratives pour l'individu* » (ibid.)...

Régulation sociale excessive et suicide fataliste

Le terme de « suicide fataliste » n'apparaît qu'une fois, en note de bas de page, dans *Le suicide* : « *c'est celui, écrit Durkheim, qui résulte d'un excès de réglementation ; celui que commettent les sujets dont l'avenir est impitoyablement muré, dont les passions sont violemment comprimées par une discipline oppressive. C'est le suicide des époux trop jeunes, de la femme mariée sans enfant* ».